



## **Projet de refonte des statuts du personnel SIG de la Direction Générale**

La direction générale a transmis dernièrement un projet de statut à la commission du personnel (ci-après CP), suite à une lettre de mission préalable à l'élaboration desdits statuts. Concernant cette lettre de mission, la CP a mentionné qu'elle était prête à négocier une adaptation du statut actuel, celui-ci répondant globalement aux besoins de SIG et ne représentant pas un frein à l'évolution de l'entreprise.

Or, contrairement au souhait de la CP, la Direction Générale a présenté un projet de statut constituant une refonte complète de celui-ci et comprenant notamment :

- la fin de la période administrative ;
- des licenciements facilités ;
- une annualisation du temps de travail ;
- une rémunération fortement liée à la performance ;
- un statut fortement calqué sur des rapports de travail de droit privé ;
- un droit de recours limité.

En outre, le projet de statut est fortement édulcoré et transféré dans un règlement et des directives liés à ce statut, ces dispositions étant très facilement modifiables au cours du temps par la Direction Générale.

En conséquence, le groupement syndical SSP-SIT mettra tout en oeuvre, en collaboration avec les autres syndicats ainsi qu'avec la CP via ses représentants, pour préserver des conditions de travail pour le personnel dignes d'une entreprise de service public.